

Dons patriotiques en argenterie et or déposés par plusieurs citoyens de Sens, en annexe de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en argenterie et or déposés par plusieurs citoyens de Sens, en annexe de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 478;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32600_t1_0478_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

PIÈCES ANNEXES

I

[*La Sté popul. de Thouars, à la Conv. S.d.*] (1)

« Représentans,

Le 24 pluviôse, le commandant de la place de Bressuire reçu un ordre daté d'Angers le 23, du général en chef Turreau, d'évacuer cette commune sur Doué dans la même journée. Elle le fut en effet le 25 par la garnison, qui se demandait avec étonnement où étoit l'ennemi qu'elle avoit battu plusieurs fois et qu'elle fuyoit sans voir; par les vieillards que la caducité laissoit à travers des chemins difficiles et périlleux, par les maris, leurs femmes et les enfans à la mamelle, qui tous confondoient leurs larmes, et trouvoient dans leur amour pour la patrie le sacrifice de leur propriété, enfin la cité toute entière partit et la ville seule resta. On laissa dans cette commune et les plus voisines, 1200 voitures de grains et beaucoup de fourrage emmagasinés. Le 25, postérieurement à l'évacuation de la garnison, l'administration du district de Thouars reçut un ordre du régisseur général des subsistances daté de Saumur, le 24, pour mettre en réquisition toutes les voitures de son arrondissement à l'effet d'enlever les grains de Bressuire et de les reporter à Saumur ainsi que ceux qui étoient à Thouars. Nous sommes partis sur ces entrefaites pour vous apporter le vœu de nos concitoyens; nous ignorons quel est leur sort.

Représentans, accoutumés par une longue suite de sacrifices et de malheurs à faire taire l'intérêt personnel, pour n'écouter que la voie de la patrie; cette mère commune excite aujourd'hui toute notre sollicitude, nous avons crû devoir communiquer à la Convention nationale des réflexions puisées dans les localités, et dictées par l'intérêt général. Bressuire est-il dévoué aux flammes, ou seroit-il encore témoin de généreux efforts pour la chose publique, c'est le secret des opérations militaires. Bressuire est l'avant poste de Parthenay, de Thouars, et de Poitiers, qui sont la clef de Loudun, de Chatellerault, de Saumur et de tout le pays compris entre le Thouet et la Vienne. Découvrez cette place, vous aggrandissez le domaine des brigands de tout ce pays, vous leur livrez ces contrées, fertiles en grains et en bétail, nourricières par conséquent de toute la République, et vous mettez en leur pouvoir une population nombreuse bien déterminée à la défendre. Vous les alimentez nécessairement par la quantité de grains que recèlent encore les communes que vous laissez derrière vous; et leurs malheureux habitants ne seront-ils pas des victimes immolées à la rage de ces monstrueux parricides. Leur patriotisme est un titre pour mériter cette mort aussi cruelle qu'inévitable. Représentans, parcourez avec nous 25 lieues de

pays sur 15 de large, voyez couler les larmes de la multitude de ses habitans. ces vieillards maudire une existence pleine d'amertumes et trop prolongée, ces femmes perdant leur époux et leurs fils, se reprocher leur devoir et leur fécondité. Conservez Bressuire, vous couvrez tout ce pays, vous donnez à la République des ressources immenses, et tout ces malheurs n'auront existé que dans notre imagination. Représentans, ne consultez comme nous que le bien général; voyez enfin s'il ne seroit pas plus avantageux de circonscrire nos ennemis dans une circonférence étroite, de soustraire à leurs incursions tout le pays dont nous avons parlé, et de les réduire par la famine s'ils ne devoient tomber sur un fer vengeur. Quant à nous, Représentans, nous nous oublierons toujours devant la République; notre intérêt sera toujours fondu dans le sien, et quelque soit la loi que dictera votre sagesse, notre soumission n'en sera pas moins sans bornes.»

GRATIEN, MOULIÈRE, LANOUE, GRELLÉ, CORDIER, SUIRE, BRUN (*juge de paix*).

II

[*Argenterie déposée par Moreau, de Sens, pour être échangée*] (1)

Moreau l'aîné, 89 marcs, 2 marcs d'or; Moreau jeune, 27 marcs; Luyt père, 14 marcs; Bazin, 3 marcs; Biancourt, 16 marcs; Mauroy, 10 marcs; Gondy, 56 marcs. Total 215 marcs.

Argent monnayé

Mauroy : 480 l. en écus, 120 l. en or; Moreau l'aîné : 1512 l.; Bazin : 60 l. en écus; Luyt père : 378 l. en écus, 120 l. en or; Moreau jeune : 1482 l. en écus; Un anonyme : 2400 l. en or.

Total : 4005 l. en argent; 2640 l. en or.

III

[*La municipalité d'Aisy-sur-Armançon au présid. de la Conv.; 15 pluv. II*] (2)

« La municipalité d'Aisy-sur-Armançon, district de Tonnerre, département de l'Yonne: instruite que plusieurs citoyens des environs de sa commune venoient pour solliciter ses concitoyens; et cela furtivement, a su les surprendre en leur demandant la vente de leurs bestiaux, et en leur offrant des sommes considérables; ces citoyens flattés de pareilles conditions acceptent et livrent leurs marchandises à des citoyens qui n'ont rien de plus empressé, que de les conduire aux foires; et de suite les vendre, pour s'arroger un bénéfice, et entretenir, par ce moyen le haut prix sur les denrées. Ce particulier qui vend ces bestiaux, en voyant un avantage très grand pour lui, ne s'aperçoit pas que pour remplacer cette vente, il est forcé de voyager pour se procurer d'autres bestiaux qu'il achète beaucoup plus cher qu'il n'a retiré de ceux vendus, et très souvent, il arrive que n'ayant pas assez de fonds

(1) C 357, doss. 1892¹¹, p. 41. Cette pétition fut apportée à la Conv. par une députation de Thouars et de Bressuire qui logea rue Traversière, n° 776 à Paris pendant son séjour. Elle comprenait les c^{ms} Gouttière, Robouam et Noyrault. Ils rédigèrent sur place deux exposés des faits destinés au C. de S. P. (C 357, doss. 1892¹¹, p. 40 et 42).

(1) C 293, pl. 963, p. 13.

(2) F^{no} 499.